

DIALOGISME ET FONCTION JURIDICTIONNELLE COLLOQUE LES 21 ET 22 OCTOBRE 2021



Ce colloque aura lieu les jeudi 21 & vendredi 22 octobre sous la direction de Marie ROTA et Johanna NOEL (MCF). Résumé : On ne compte plus les journées d'études et les colloques qui ont pris le parti d'examiner l'existence d'un dialogue juridique (entre les juges, entre le juge et la doctrine etc.). Si le dialogue semble désormais un instrument d'analyse qui s'épuise, rien de tel ne peut être dit au regard du concept de dialogisme.... Retrouvez le résumé complet et le programme de ce colloque sur le site de l'IRENEE.

> Pour en savoir plus, cliquez-ici (inscription obligatoire gratuite)

CONTRATS DOCTORAUX

CONTRATS DOCTORAUX 2022

• Lou Francesca Marlène LEHIE

Sujet de thèse : *Le Pacte vert pour l'Europe : Contribution à l'émergence d'une justice climatique globale.*

Directeur de thèse : Yves PETIT

• Guillaume PRESSÉ

Sujet de thèse : *Les conclusions des rapporteurs publics près les juridictions administratives.*

Directeur de thèse : Laurent SEUROT

DRIVES « IMPRESSION » ET « DOCUMENTATION »

L'IRENEE continue de vous proposer des drives 'impression' et 'documentation'. La liste des ouvrages a été mise à jour dernièrement sur le site de l'IRENEE.

> Pour plus d'informations, cliquez-ici

APPEL À CONTRIBUTIONS REVUE CIVITAS EUROPA

Vous avez réalisé une étude, une chronique d'actualité ou souhaitez rédiger un article ?

N'hésitez pas à proposer votre contribution à irenee-contact@univ-lorraine.fr

Dates limites d'envoi de l'article :

• Jusqu'au 1^{er} octobre pour être publié dans le numéro de décembre 2021

• Jusqu'au 1^{er} avril pour être publié dans le numéro de juin 2022

> Consignes de rédaction à respecter : cliquez-ici



RETOUR SUR...



[Fête de la science 2021] La Fête de la science est l'occasion de vous présenter des ouvrages inédits, hors des sentiers battus conventionnels du droit public et de la science

politique, et ainsi re-découvrir la salle de documentation de l'IRENEE autrement par le biais d'une sélection originale du 4 au 21 octobre 2021 !

> Lire la suite



Le 4 octobre, l'IRENEE a accueilli le Professeur Franz MAYER, Titulaire de la Chaire de droit européen de l'Université de Bielefeld (Allemagne) à l'occasion d'une conférence, sous la dir. de J. GERMAIN, MCF IRENEE/UL. Le Professeur Mayer a présenté les particularités des débats allemands relatifs à la construction européenne. Il a plus particulièrement montré l'importance de la notion de Communauté de droit pour comprendre la jurisprudence constitutionnelle relative aux rapports entre l'Union européenne et l'Allemagne. > Lire la suite



Le 23 septembre 2021 a eu lieu la journée d'études « Les délais dans le contentieux administratif » sous la dir. de Pascal CAILLE, PR IRENEE /UL. Cette journée d'études a été l'occasion de prendre une nouvelle fois la mesure de l'importance que la juridiction administrative assigne à cette question des délais. La richesse des interventions a montré que, non seulement multiple en tant qu'elle concerne la recevabilité de l'action, l'extinction des obligations, la célérité de l'instruction, autant que l'exécution des décisions juridictionnelles rendues, la question des délais est une notion cardinale en contentieux administratif.

> Lire la suite

À VENIR

• JEUDI 14 OCTOBRE

Journée d'études - Metz

Les ajustements contemporains du droit de l'ouvrage public

Sous la dir. de Pascal CAILLE, PR IRENEE/UL et Pierre LEVALLOIS, MCF IRENEE/UL

• JEUDI 21 & VENDREDI 22 OCTOBRE

Colloque - Nancy

Dialogisme et fonction juridictionnelle

Sous la dir. de Marie ROTA et Johanna NOEL, MCF IRENEE/UL

• JEUDI 4 & VENDREDI 5 NOVEMBRE

Colloque - Nancy

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales : un instrument vivant.

Célébration du 70^e anniversaire de la CEDH

Sous la direction de Marie ROTA, MCF IRENEE/UL

• MARDI 9 NOVEMBRE

Entretien de l'IRENEE - Nancy

Droit de l'Union européenne de la bioéthique

Présentation de l'ouvrage par Maria FARTUNOVA et Beligh NABLI, MCF

• VENDREDI 25 NOVEMBRE

Colloque - Metz - en partenariat avec le CERCLE (Université de Bordeaux)

Interpréter les droits et libertés : quelle place pour le juge constitutionnel dans l'État de droit contemporain ?

sous la direction de Audrey BACHERT, MCF IRENEE/UL

SOUTENANCES

• 10 NOVEMBRE 2021 - Vahatraina RASAMOELY MIARINTSOA

La séparation des pouvoirs financiers

à Madagascar, sous la dir. de Jérôme GERMAIN

• 6 DÉCEMBRE 2021 - Jérémy BRZENCZEK

L'historicisme dans le constitutionnalisme écrit

contemporain, sous la dir. de Stéphane PIERRÉ-CAPS

• 10 DÉCEMBRE 2021 - Bessou Donald KOUASSI

Problématique de la qualité d'Etat membre d'organisation internationale : A la recherche d'un modèle d'Etat en droit international, sous la dir. de Batyah

SIERPINSKI et Mélanie DUBUY

• 17 DÉCEMBRE 2021 - Carlos ODJAGA

La fonction constituante des cours

constitutionnelles en Afrique Noire Francophone,

sous la direction de Stéphane PIERRÉ-CAPS

PUBLICATIONS

Écrire les plantes

Éditions Le bord de l'eau, sous la dir. de Marie ROTA, MCF IRENEE/UL

Droit de l'Union européenne de la bioéthique

Éditions Bruylant, sous la dir. de Maria FARTUNOVA, MCF IRENEE/UL

NEWSLETTER

VIE DE L'INSTITUT : RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2021

PROTOCOLES DE RENTRÉE 2021

L'accès aux espaces universitaires est autorisé sans restriction particulière, **dans le respect des consignes sanitaires en vigueur pour les personnels et les étudiants** :

- port du masque de type IIR chirurgical (distribué par l'université) obligatoire en intérieur et en extérieur
- maintien d'une distance d'au moins un mètre autour de chaque personne (4m² par personne)
- lavage régulier des mains
- aération des locaux au moins 5 minutes toutes les heures et pour toute occupation de plus de 3 heures, prévoir une pause d'au moins 15 minutes pour aérer la pièce. Mesure de CO² qui permettra de monitorer un renouvellement optimal de l'air.

• **Déplacements** : les missions à l'extérieur de la Région Grand Est et en France sont autorisées (autorisation par le directeur de l'entité) conformément aux dispositions nationales en vigueur.

Les déplacements professionnels internationaux sont autorisés (se conformer aux consignes

de chaque pays et du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères). Les situations de covoiturage doivent être limitées.

• **Manifestations scientifiques** : elles peuvent être organisées dans l'établissement et accueillir des participants extérieurs à l'établissement dans le respect des consignes sanitaires. Les colloques ou séminaires scientifiques accueillant au moins 50 personnes simultanément et des participants extérieurs à l'établissement sont également soumis à l'obligation du passe sanitaire (contrôle chaque jour et lors des moments de convivialité). Les moments de convivialité dans le cadre professionnel peuvent être organisés dans le strict respect des gestes barrières (recommandés dans des espaces extérieurs).

• Il est vivement recommandé aux personnes présentes sur les campus d'installer l'application *TousAntiCovid*.

> [Toutes les informations du protocole sanitaire en vigueur sur le site de l'Université de Lorraine](#)

ZOOM SUR...

NOUVELLE PROCÉDURE DÉMATÉRIALISÉE DE SOUTENANCE DE THÈSE

Toute la procédure de soutenance est désormais gérée via la plateforme ADUM de manière entièrement dématérialisée. Le circuit d'autorisation de soutenance se fait grâce à un système automatisé qui informe chaque intervenant des étapes successives.

Le dépôt de soutenance se déroule en deux temps :

• **Dépôt du manuscrit de thèse sur ADUM**

1/ Déclaration des membres de votre jury et dépôt de votre manuscrit (1 seul pdf) ainsi que des annexes, le cas échéant.

2/ Un mail est envoyé à votre directeur(rice) de thèse, directeur(rice) d'école doctorale et à la Vice-Présidente en charge de la Stratégie doctorale pour requérir leurs avis successifs.

3/ Une fois tous les avis émis, vous recevez un mail vous confirmant la validation de la composition du jury. Votre gestionnaire administratif contactera le jury et les rapporteurs.

> Il est indispensable qu'à ce stade, doctorant et directeur de thèse se rapprochent de la cellule d'appui de l'IRENEE pour communiquer les informations relatives aux membres du jury, afin de gérer la logistique de la soutenance (salles, déplacements etc.). En effet, depuis le passage à ADUM, le laboratoire n'est plus dans la boucle des informations de soutenance transmises à destination de la sous-direction des études doctorales.

• **Autorisation de soutenance**

1/ Un mois avant la soutenance, les rapporteurs déposent leurs "rapports" via ADUM. Vous recevez un mail automatique à chaque dépôt effectué.

2/ Une fois les rapports déposés, votre directeur(rice) d'école doctorale puis la VP en charge de la Stratégie doctorale donnent leurs avis pour autoriser la soutenance. Vous serez informé par mail de la décision. Si la soutenance est autorisée, le gestionnaire administratif de votre école doctorale confirmera la soutenance aux membres du jury.

3/ Votre directeur(rice) de thèse télécharge ensuite les documents officiels via ADUM pour la soutenance de thèse.

> [Plus d'informations, cliquez-ici](#)

> Si vous souhaitez nous soumettre des informations pour les prochaines newsletters : irenee-contact@univ-lorraine.fr

INTERVIEW DE THEMISTOKLIS RAPTOPOULOS, NOUVEAU MCF EN DROIT PUBLIC À L'IRENEE DEPUIS SEPTEMBRE 2021



Quel est votre parcours et quels champs d'études ont influencé vos recherches ?

Après mes études de Licence et de Maîtrise à l'Université Aristote de Thessalonique,

en Grèce, j'ai réalisé un Master 2 de Droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. À l'issue de cette formation, et malgré mon intérêt pour les questions plus « théoriques » sur le droit, je ne savais pas encore si je voulais m'orienter vers la recherche. J'ai donc voulu de me donner une dernière « chance » pour me décider et, à cette fin, j'ai réalisé le Master 2 « Philosophie du droit et droit politique » à l'Université Paris II Panthéon-Assas. C'est dans ce cadre que j'ai pu rencontrer le Professeur Olivier Beaud dont les enseignements et les écrits m'ont décidé de sauter le pas et de réaliser une thèse sous sa direction. Ayant enseigné en tant qu'ATER et puis en tant qu'enseignant-chercheur contractuel à l'Université CY Cergy-Paris, j'ai été qualifié aux fonctions de Maître de conférences en droit, ce qui m'a permis de rejoindre la Faculté de droit de Nancy.

Quant à mes travaux et projets de recherche, ils correspondent à mon intérêt pour le droit public général – qu'il s'agisse du droit constitutionnel

ou du droit administratif –, voire à ma curiosité pour le phénomène juridique tout court, ce qui m'a amené à m'intéresser à des questions ayant trait, entre autres, aux droits et libertés fondamentaux, à l'histoire du droit ou encore à certains aspects du droit privé. S'il fallait toutefois raisonner en termes d'« influence », je dirais que c'est la théorie du droit qui m'a le plus marqué, non pas tant dans le choix de mes objets de recherche, mais avant tout dans la façon d'aborder ceux-ci.

Pouvez-vous nous exposer la problématique de votre thèse ?

Ma thèse porte sur L'entrée en vigueur de la loi. Son ambition est de contribuer, à partir d'une analyse de cette institution apparemment technique qu'est l'entrée en vigueur, à une réflexion plus générale sur le concept même de loi. Cette démarche comprend deux volets. Le premier consiste en une analyse des données du droit positif relatives à la promulgation, la publication et les règles de droit commun déterminant les conditions et la date d'entrée en vigueur des lois. Ce travail de clarification, qui s'accompagne d'une remise en question de certains lieux communs en la matière (relatifs notamment au rôle de la promulgation et de la publication des lois), est suivi d'un effort d'explication, ce qui constitue le deuxième volet de l'analyse proposée.

> [L'intégralité de l'interview, ici](#)